



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

Nos réf. : N° 2022/14667 /T144848

Vos réf. : Votre demande du 15/12/2022

Affaire suivie par : Muriel TESSON

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 10

DDT 45

Monsieur Guillaume LEMAIRE

guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr

Objet : PC 045 220 22 N0002 – Nancray Energie Solaire – NANCRAY SUR RIMARDE (45)

Par la demande citée en référence, vous nous adressez pour avis, un dossier de permis de construire cité en objet, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une superficie de 34.905 m² et d'une hauteur de 3,20 mètres, sur un terrain situé sur la commune de Nancray sur Rimarde.

Je vous informe que le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences et qu'il ne sera pas gênant au regard des procédures de circulation aérienne publiées.

De plus, ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'hélistation, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 10 novembre 2022.

En conséquence, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

**Le Chef du Département SNIA-Ouest
Christophe Perroquin**